



1101410101

DATE DEPOT : 2011-02-14

NUMERO DE DEPOT : 2011R014509

N° GESTION : 1990B10160

N° SIREN : 353092489

DENOMINATION : ADD EQUATION

ADRESSE : 15 RUE MANSART 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/20

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR
DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

30310160

PG 2011216
R.O. EC
CENTRE COMPTABLE
AL CARDINAL

G.T.C. de Paris
-I M K
14 FEV. 2011
MST09

ADD EQUATION

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867
Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS
RCS PARIS B 353 092 489

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU VINGT DECEMBRE
DEUX MIL DIX**

L'an deux mil dix,
Le 20 décembre à 8 h 30,

Les actionnaires de la Société ADD EQUATION, Société Anonyme au capital de € 105 867, se sont réunis au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents ou représentés :

- Jean-Patrick FORTLACROIX,
- Jean-Marie CARDINAL,
- Claude LECAREUX,
- Yolène de la RUEE,
- Julien TEYSSENDIE.

L'Assemblée est présidée par Jean-Patrick FORTLACROIX.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunissant ainsi le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé GODARD, Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes,
- les comptes arrêtés au 30 juin 2010,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou à eux adressés l'ont été, conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- rapport général du Commissaire aux Comptes sur les opérations et les comptes clos le 30 juin 2010,
- rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées aux Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce,
- approbation des comptes de l'exercice,
- affectation des résultats,
- distribution de dividendes,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie CARDINAL,
- renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX,
- quitus aux administrateurs,
- approbation des conventions visées au rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est donnée des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Après échange de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, conformément aux prescriptions légales, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 juin 2010, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de € 35 301,55 de la manière suivante :

- Au titre des dividendes	€	35 000,00
- le solde au report à nouveau		<u>301,55</u>
Soit un total de	€	<u>35 301,55</u>

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la distribution à hauteur de € 35 000 à titre de dividendes, soit € 2,97543 par action.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, prend acte qu'aucune convention relevant des Articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce régulièrement autorisée ou renouvelée n'est parvenue à la connaissance du Conseil d'Administration, lequel en a avisé le Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie CARDINAL.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour :
- Votes contre : 11 337
- Votes abstenus : 423

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'Article L 225-105 alinéa 3 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six années le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX.

Son mandat prendra donc fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 337
- Votes contre :
- Votes abstenus : 423

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mission au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- Votes pour : 11 760
- Votes contre :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les actionnaires présents.